PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE PRIMAIRE
22 JUIN 2026

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 60 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site internet, a pu prendre connaissance des comptes 2025. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'Assemblée primaire est réunie pour approuver les comptes 2025 de la Commune et de la Bourgeoisie

L'Assemblée primaire a été convoquée 20 jours au préalable par le Conseil communal afin de lui présenter les comptes 2025 de la commune et de la bourgeoisie. En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que par le biais du tout ménage et du site internet.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président et des conseillers communaux
3. Présentation des comptes 2025
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2025
5. Approbation des comptes 2025
6. Divers

Le président informe que M. Raphaël Vuignier a rejoint le Conseil communal en remplacement de M. Frédéric Vuignier, démissionnaire et M. Raphaël Vuignier est absent et excusé pour l'Assemblée primaire.

Il remercie l'ensemble du personnel communal, les responsables des écoles, de la structure d'accueil, de la bibliothèque et de la ludothèque pour leur engagement. Des remerciements particuliers sont adressés au chef des finances et au secrétaire communal pour le travail réalisé dans le cadre de l'établissement des comptes.

Les personnes excusées sont mentionnées à l'assemblée.

Le Président nomme deux scrutateurs dans l'assemblée : MM. Maret Nicolas et Vuigner Etienne.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 15 décembre 2025 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

2. RAPPORT DU PRESIDENT ET DES CONSEILLERS COMMUNAUX

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 2'893'253. Après prise en compte des amortissements comptables (CHF 2'161'947) et des mouvements de fonds — prélèvements de CHF 200'000 sur le fonds des abris PC et de CHF 88'679 sur celui des déchets, ainsi qu'attributions de CHF 62'222 au fonds de l'eau potable, de CHF 140'062 au fonds des eaux usées et de CHF 600'000 à la réserve de politique budgétaire — l'exercice 2025 se solde par un excédent de CHF 217'700.

Par rapport au budget 2025, la marge d'autofinancement progresse de CHF 1'672'053 (+137%) et dépasse de CHF 162'609 (+6%) le résultat des comptes 2024. Cette amélioration s'explique par une hausse des revenus de CHF 1'079'370 (+5.5%) par rapport au budget et de CHF 405'130 (+2.0%) par rapport à 2024, portée notamment par l'augmentation des recettes fiscales et des gains extraordinaires liés à la TVA (2010–2024). Dans le même temps, les charges restent maîtrisées et diminuent de CHF 592'682 (-3.0%) par rapport au budget, malgré une légère hausse de CHF 242'520 (+1.4%) comparativement à 2024.

Les investissements bruts se montent à CHF 3'056'917. Après déduction des subventions et participations de CHF 1'212'550, les investissements nets atteignent CHF 1'844'367, un montant inférieur aux prévisions du budget 2025. Les principaux projets réalisés concernent l'étang de Revouire, la route des Fauchards, la route agricole des Cibles ainsi que la pose de compteurs d'eau automatiques.

Ces prochaines années, la commune poursuivra ses investissements dans plusieurs projets importants pour la population. Les priorités concerneront notamment les infrastructures dédiées à la jeunesse avec la salle de gymnastique, la poursuite des travaux d'irrigation liés à l'étang de Revouire, l'amélioration des routes agricoles (route de Drône), la modernisation des réseaux (conduite des eaux claires de Champlan), l'aménagement du terrain de football de Champlan en espace de loisirs ainsi que la réfection de certaines routes communales, notamment la route de Pierrabesse. Ces investissements ont pour objectif d'entretenir, de moderniser et de développer les infrastructures communales afin d'offrir à la population des services de qualité et un cadre de vie agréable, en adéquation avec les ambitions de la commune.

Au nom du Conseil communal, nous remercions chaleureusement les employés communaux pour leur engagement et souhaitons à toutes les Concitoyennes et à tous les Concitoyens un très bel été.

Le Président passe la parole aux conseillers pour la présentation des activités de leurs dicastères.

Delphine Mayor – Vice-présidente
Dicastères : Ecoles, petite enfance, jeunesse et intégration.

La conseillère communale et vice-présidente présente les évolutions intervenues dans ses dicastères :

Commission scolaire :

- Nomination de Mme Erika Gaudin au poste de directrice des écoles dès le 1er août 2026. Une période de codirection est prévue avec Mme Myriam Broyon jusqu'au départ à la retraite de cette dernière fin novembre.
- Le recrutement d'une adjointe à la direction est en cours, avec une entrée en fonction prévue en janvier 2027.
- Les effectifs scolaires restent stables, avec environ 340 élèves attendus à la prochaine rentrée.

Petite enfance

- À la suite de la réorganisation menée l'an dernier, l'équipe est désormais complète et fonctionne de manière satisfaisante.
- Une révision des règlements ainsi que l'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire sont en cours. Le nouveau règlement sera présenté à l'assemblée primaire de décembre.

Projet du canapé forestier

- Un canapé forestier a été réalisé en collaboration avec les jeunes en réinsertion professionnelle du centre ORIF et inauguré début juin à proximité de Comballaz.

- Cet espace est destiné aux élèves du centre scolaire et aux enfants de la structure d'accueil.
- Des remerciements sont adressés aux enseignants, éducateurs, propriétaires du terrain, à M. Étienne Besson, aux jeunes du centre ORIF ainsi qu'au personnel des travaux publics pour leur contribution à la réalisation du projet.
- L'inauguration officielle est prévue le 26 septembre 2026.

La conseillère communale remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration et des travaux publics, ainsi que les membres des commissions pour leur engagement et leur collaboration.

Laurence Vuagniaux - conseillère
Dicastères : Mobilité et Climat & durabilité

La conseillère communale présente les principaux projets menés au cours du premier semestre dans le cadre du dicastère Climat et durabilité.

- La manifestation « Étang en fête », organisée par la commission Climat et durabilité, s'est tenue le 24 mai 2026.
- Une opération de régulation des grenouilles rieuses a permis la capture de 72 individus.
- Concernant le réaménagement du terrain de football de Champlan :
    - Le début des travaux est prévu le 17 août 2026, avec la réalisation de la majeure partie des interventions durant l'année en cours.
    - Une séance d'information à la population se tiendra sur place le 15 août 2026 au matin.
    - Des panneaux d'information seront installés sur le site.
    - Une journée de plantation associant la population est prévue à l'automne.
    - Un règlement d'utilisation du site est en cours d'élaboration.
    - Les plans du projet sont à disposition des personnes intéressées à l'issue de l'assemblée.

- Dans le cadre du Plan climat de la région de Sion, développé depuis trois ans en partenariat avec les communes d'Ayent, Arbaz, Savièse, Sion, Saint-Léonard, Veysonnaz ainsi qu'avec la Bourgeoisie de Sion, plusieurs actions sont en cours, notamment :
    - la gestion intercommunale des ressources en eau ;
    - la lutte contre les espèces néophytes envahissantes, notamment le bunias ;
    - l'organisation de conférences portant sur la rénovation énergétique des bâtiments et les subventions disponibles ;
    - la promotion de la biodiversité et l'information sur les aides cantonales attendues prochainement dans ce domaine.

La conseillère communale remercie les membres de la commission Climat et durabilité, ses collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune pour leur engagement et leur soutien.

Dominique Bonvin - conseiller
Dicastères : Affaires sociales, art et patrimoine, naturalisation

Le conseiller communal relève les défis croissants liés à la cohésion sociale et à l'augmentation des charges supportées par les collectivités publiques. Il réaffirme son engagement en faveur des personnes les plus fragiles et de la lutte contre la précarisation.

Commission de naturalisation

- Six dossiers de naturalisation ont été traités durant le premier semestre, auxquels s'ajoutent deux dossiers de naturalisation fédérale.
- Cette activité est en hausse par rapport aux années précédentes, où le nombre total de dossiers n'excédait généralement pas six par année.

Commission des arts et du patrimoine

- Les travaux de la commission se sont principalement concentrés sur la valorisation du château communal.
- Un projet est en cours afin de définir et développer son rôle au sein du patrimoine communal.

Chemin de croix

- Les travaux de réfection du chemin de croix sont achevés.
- Les aménagements complémentaires et la signalisation restent à réaliser.
- L'inauguration officielle est prévue le 27 septembre 2026.

Le conseiller communal remercie l'assemblée de son attention et adresse ses vœux pour une excellente période estivale.

Raphaël Vuignier - conseiller
Dicastères : Formation professionnelle, loisirs sport et culture

Le conseiller communal est excusé pour l'Assemblée primaire.

Olivier Glassey - conseiller
Dicastères : Salubrité, Sécurité publique

Le conseiller communal présente les principales actions entreprises dans le domaine de la sécurité à la suite de la tragédie du Constellation, qui a mis en évidence la nécessité de renforcer les dispositifs de contrôle et de prévention.

La Commission communale de sécurité ainsi que la Commission intercommunale de sécurité et du feu (Ayent, Arbaz et Grimisuat) ont procédé à un état des lieux des pratiques existantes. Il a été constaté que les contrôles périodiques des bâtiments accueillant du public ne peuvent pas toujours être réalisés dans les délais souhaités en raison de la charge de travail importante assumée par le chargé de sécurité.

Afin d'améliorer la situation :

- de nombreux contrôles ont déjà été effectués depuis le début de l'année ;
- certaines missions seront confiées à des prestataires spécialisés ;
- un logiciel de gestion dédié sera acquis afin d'assurer un suivi structuré des bâtiments, des contrôles et des interventions à réaliser.

À Grimisuat, la Commission communale de sécurité a défini comme priorité les bâtiments scolaires et les structures d'accueil. Un audit complet en matière de santé et sécurité au travail a été réalisé par un organisme spécialisé. Le rapport est actuellement en cours d'analyse afin de définir les mesures à mettre en œuvre. Par ailleurs, la mise à jour des plans d'alarme et d'évacuation est en cours.

La révision du règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels a également été engagée. Cette démarche vise à adapter le cadre réglementaire aux besoins actuels, à clarifier les responsabilités et à renforcer la base légale de la Commission intercommunale de sécurité.

Concernant la police rurale, l'engagement de l'agente de sécurité publique Ludmilla Blanc a été finalisé dans le cadre de la collaboration avec la Police régionale des villes du centre. Après avoir achevé avec succès sa formation, elle a repris son activité au service des communes concernées.

Enfin, les nouveaux règlements communaux de police et relatifs aux appareils de prise de vues sont actuellement en cours d'homologation auprès du Conseil d'État.

Le conseiller communal souligne que l'ensemble de ces démarches vise à renforcer progressivement le dispositif de sécurité communal et à garantir à la population un niveau de protection conforme aux exigences actuelles.

Jérôme Loretan – conseiller
Dicastères : Construction, Aménagement du territoire

Le conseiller communal informe que le dossier de révision globale du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) a été déposé auprès du Service du développement territorial (SDT). Des adaptations ont été nécessaires afin de tenir compte des récentes modifications des bases légales fédérales et cantonales entrées en vigueur au 1er janvier 2026.

Le SDT a accusé réception du dossier et l'a transmis aux services cantonaux concernés dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Le retour de l'avis de principe est attendu durant le premier semestre 2027, avant la mise à l'enquête publique du projet.

Dans le domaine de la forêt, le conseiller communal relève les importants dégâts causés par les chutes de neige exceptionnelles du 17 avril 2025. Les interventions du triage forestier du Cône de Thyon se sont concentrées sur les secteurs les plus touchés et présentant des risques phytosanitaires particuliers, lesquels feront l'objet d'un suivi en 2026.

Le conseiller communal remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, les triages forestiers ainsi que les membres de la commission pour leur engagement dans le suivi des dossiers de construction et d'aménagement du territoire.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2025

Dans sa volonté de présenter la gestion financière, le patrimoine et les dettes de la Commune de manière claire, l'administration communale publie la présente brochure. Le détail des comptes de résultat, de bilan et d'investissements de l'exercice sous examen peut être consulté à la fin de cette brochure ou être obtenu auprès du secrétariat communal.

Remarques générales
La présentation des comptes respecte les dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021. Pour des raisons de simplification et de présentation, la comparaison aux comptes 2024 est mentionnée en italique sous les différentes rubriques.

Analyse des indicateurs financiers

A. Taux d'endettement net

1. Taux d'endettement net (I1)	2024	2025	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	103.3%	90.5%	96.8%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

En 2025, le taux d'endettement net s'établit à 90.5%, en nette amélioration par rapport à 2024 et désormais inférieur au seuil de 100%. Cette évolution reflète une bonne maîtrise de l'endettement. La situation est jugée favorable, tout en nécessitant une vigilance pour les investissements futurs.

B. Degré d'autofinancement

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	120.0%	156.9%	136.5%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

En 2025, le degré d'autofinancement atteint 156.9%, en forte progression par rapport à 2024 *(120.0%)*. Ce niveau élevé indique que la commune couvre ses investissements par ses ressources propres, générant même un excédent. Situé en zone de haute conjoncture, ce résultat traduit une très bonne capacité financière. Dans le contexte actuel, il renforce la solidité budgétaire et offre une marge de manœuvre pour faire face à d'éventuelles incertitudes ou financer de futurs projets.

C. Part des charges d'intérêts

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.6%	0.6%	0.6%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

En 2025, la part des charges d'intérêts reste stable à 0.6% des revenus courants, largement inférieur au seuil de 4%, indiquant une charge financière maîtrisée. Ce résultat intègre le renouvellement d'emprunts à hauteur de 3 MCHF en 2025. Cela reflète de bonnes conditions de financement et une gestion prudente de la dette.

D. Dette brute par rapport aux revenus

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	115.4%	101.6%	108.4%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

En 2025, la dette brute représente 101.6% des revenus courants, en amélioration par rapport à 2024 *(115.4%)*. Elle se situe encore légèrement au-dessus du seuil de 100%, dans la zone moyenne, mais proche de la catégorie bonne. Cette évolution traduit une réduction progressive de la dette.

E. Proportion des investissements

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	20.8%	15.0%	17.9%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

En 2025, la proportion des investissements s'élève à 15.0% des dépenses totales, en baisse par rapport à 2024 *(20.8%)*. Elle se situe dans la zone d'effort d'investissement moyen. Ce recul traduit un niveau d'investissements plus modéré après une année 2024 plus soutenue. Il reste néanmoins cohérent et permet de préserver l'équilibre financier, tout en maintenant une capacité d'action pour les investissements futurs.

F. Part du service de la dette

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	11.3%	11.2%	11.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

La part du service de la dette reste stable en 2024-2025. Elle se situe dans la zone de charge acceptable, traduisant une situation globalement équilibrée. La dette demeure toutefois significative et nécessite une vigilance continue.

G. Dette nette en francs par habitant

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	3604	3238	3419

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

La dette nette par habitant diminue entre 2024 *(CHF 3'604)* et 2025 (CHF 3'238), pour une moyenne de CHF 3'419.

H. Taux d'autofinancement

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	13.7%	14.2%	13.9%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Le taux d'autofinancement progresse légèrement entre 2024 *(13.7%)* et 2025 (14.2%). Il se situe dans la catégorie moyenne, traduisant une capacité d'autofinancement

correcte mais encore limitée. Cette évolution positive reste à consolider afin de renforcer la capacité d'investissement sans recourir à l'endettement.

Marge d'autofinancement

La **marge d'autofinancement** atteint CHF 2'893'253. Après prise en compte des amortissements comptables pour CHF 2'161'947, ainsi que des différents mouvements de fonds — soit un prélèvement de CHF 200'000 sur le fonds des abris PC et de CHF 88'679 sur le fonds de traitement des déchets, ainsi qu'une attribution de CHF 62'222 au fonds de l'eau potable, de CHF 140'062 au fonds des eaux usées et de CHF 600'000 à la réserve de politique budgétaire — l'exercice 2025 se clôture sur un résultat positif de CHF 217'700.

Par rapport au budget 2025, la marge d'autofinancement affiche une progression marquée de CHF 1'672'053, soit +136.9%. Elle dépasse également de CHF 162'609 le résultat des comptes 2024, ce qui représente une hausse de *6.0%*.

Cette évolution favorable s'explique principalement par une augmentation des revenus de CHF 1'079'370 (+5.5%) par rapport au budget et de CHF 405'130 *(+2.0%)* par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est notamment portée par une progression des recettes fiscales ainsi que par des gains extraordinaires liés à la TVA pour la période 2010-2024.

Parallèlement, les charges ont été bien maîtrisées : elles sont en diminution de CHF 592'682 (-3.2%) par rapport au budget, tout en enregistrant une légère hausse de CHF 242'520 *(+1.4%)* comparativement à 2024.

Compte de résultats

Les charges de l'**Administration générale** diminuent de 3.7% par rapport au budget *(-0.5%)*, grâce à des économies réalisées sur plusieurs postes, notamment les votations, certaines charges de personnel et les frais de réception. Les coûts de l'exécutif sont en hausse par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par le début de la nouvelle législature, mais ils demeurent inférieurs aux montants prévus au budget. L'administration a poursuivi ses investissements usuels en formation et renouvellement du parc informatique, ainsi que divers projets informatiques liés à ses activités courantes. Les revenus, stables par rapport à l'an dernier, dépassent le budget en raison du rattrapage du contentieux. La collaboration avec la Commune d'Arbaz est maintenue et la refacturation du personnel partagé se poursuit de manière constante.

Les charges liées à l'**Ordre, à la sécurité et à la défense** progressent de 3.4% par rapport au budget 2025 *(+3.7%)*. Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts de la police, indexés à la fois sur l'évolution de la population et sur la hausse de l'indice des prix, ainsi que par une activité plus soutenue des juges de commune et des frais de curatelles en progression. Par ailleurs, des dépenses ont été engagées en 2025 pour la réalisation d'un rapport externe, commandé afin de répondre aux exigences légales en matière de sécurité et de doter la commune d'un système de sécurité complet pour l'ensemble de ses bâtiments. Enfin, conformément aux dispositions cantonales, les communes valaisannes poursuivent le remboursement des fonds Abri PC pour la période 2024-2028, ce qui représente un remboursement de CHF 200'000 en 2025, pour un solde restant de CHF 447'715 au 31 décembre 2025.

Les charges liées à la **Formation** enregistrent une diminution de 6.3% par rapport au budget *(-0.2%)*. Cette évolution s'explique notamment par une mesure organisationnelle marquante en 2025 : l'engagement d'un chauffeur pour le transport scolaire, qui a permis de réduire les coûts du transport pour l'école primaire. La contribution communale au

traitement du personnel de la scolarité obligatoire (primaire et cycle d'orientation) est en légère baisse, en lien avec une diminution de l'effectif scolaire de 6 élèves (490 élèves au total en 2025). Cette baisse est toutefois partiellement compensée par une augmentation du coût moyen par élève, estimé en hausse de CHF 99 (+2.5%). Par ailleurs, la Commune poursuit son soutien aux familles en participant à hauteur de 50% aux frais de repas des élèves du cycle d'orientation, ainsi qu'à 50% des coûts de transport via le système des Rail-Checks.

Les charges liées à la **Culture, sport et loisirs** diminuent de 7.3% par rapport au budget 2025 *(-2.9%)*, traduisant une bonne maîtrise globale des dépenses. Les coûts de fonctionnement de la bibliothèque, de l'entretien des installations sportives (patinoire, terrain de football, parcours Vita, etc.) ainsi que des infrastructures de loisirs restent stables sur l'exercice. Le programme d'animations culturelles, sportives et de loisirs (notamment marqué par l'organisation d'un festival du chant sur le territoire communal) s'inscrit dans la continuité de l'année précédente. Du côté des recettes, la situation est également stable.

La participation aux coûts de la **Santé** est légèrement inférieure au budget 2025 (-0.8%), tout en affichant une hausse de *7.4%* par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des soins prodigués aux pensionnaires des homes *(+7.9%)*, liée à une intensification des besoins en soins, à la progression générale des coûts de la santé ainsi qu'à une hausse du nombre de nuitées de 2.5%. Les coûts liés aux soins dentaires pour les enfants sont également en hausse, avec une augmentation d'environ 20% du nombre de bénéficiaires sur les deux dernières années. Enfin, les participations aux frais du CMS progressent de 10% par rapport aux comptes 2024, tout en restant inférieures aux prévisions budgétaires initiales qui anticipaient une hausse de 18%.

La **Prévoyance sociale** enregistre une hausse globale des charges de 0.9% par rapport au budget *(+4.7%)*. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation des participations aux institutions pour personnes handicapées *(+1.9%)*, aux prestations complémentaires AVS/AI *(+9.0%)* ainsi qu'aux aides sociales *(+9.0%)*. La structure d'accueil des enfants affiche également un déficit global en hausse, atteignant CHF 1'554'796 *(+9.6%)*. Cette évolution s'explique notamment par une restructuration interne des services afin de séparer l'activité préscolaire et parascolaire dans le but de garantir la qualité des prestations. Le Tibleck fonctionne par ailleurs à pleine capacité. En parallèle, certaines mesures ont permis de limiter la hausse des coûts, notamment la renégociation à la baisse des prix des repas en cours d'année. Les recettes présentent une légère progression en secteur préscolaire et restent stables en parascolaire.

Concernant la rubrique **Trafic et télécommunication**, les charges sont en hausse de 3.4% par rapport au budget *(-1.5%)*. Cette évolution s'explique principalement par une participation cantonale plus élevée aux travaux routiers en localité par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, plusieurs postes budgétaires ont été sous-consommés en 2025, notamment l'entretien des routes communales et les frais d'éclairage public. L'année a également été marquée par de fortes chutes de neige tardives, mobilisant d'importantes ressources communales. Enfin, les effectifs du service des travaux publics sont restés stables, sans changement notable en 2025.

Dans le domaine de la **Protection et de l'aménagement de l'environnement**, les charges dépassent légèrement le budget (+0.9%), tout en restant en recul par rapport à 2024 *(-4.7%)*. La gestion de l'eau potable demeure bien maîtrisée, malgré une hausse des volumes achetés. Les réseaux d'eaux usées ont connu une année globalement stable, marquée par une seule intervention notable liée à une rupture de conduite. Le secteur des déchets présente en revanche une augmentation des coûts, due à la hausse des volumes traités, notamment pour les déchets verts, ainsi qu'aux frais de transport des

bennes. Les recettes issues des taxes restent, pour leur part, globalement inchangées. Enfin, plusieurs projets ont été menés en 2025 en faveur de la biodiversité du vignoble et du développement du « vignoble du XXIe siècle », témoignant de l'engagement de la Commune en matière de durabilité.

Dans le domaine de l'**Economie publique**, les charges sont nettement inférieures au budget (-20.1%) et proches du niveau de 2024 *(+0.8%)*. Les subventions liées au photovoltaïque ainsi que les CECB ont été maintenues en 2025. Les comptes d'irrigation sont marqués par l'amortissement des travaux de l'étang de Revouire, tandis que les recettes issues des taxes d'irrigation restent stables. Enfin, un élément exceptionnel a influencé l'exercice : une correction de TVA en faveur de la Commune, à hauteur de CHF 130'816, consécutive à un changement de méthode de décompte.

Les **Revenus fiscaux** progressent de 5.9% par rapport au budget 2025 *(+2.8%)*. Cette évolution est principalement portée par la hausse des impôts des personnes physiques *(+4.1%)* ainsi que des autres impôts *(+9.4%)*, notamment sur les gains immobiliers et les prestations en capital. En revanche, les recettes issues des personnes morales enregistrent une légère baisse de *6.1%* par rapport à l'année précédente. Enfin, la péréquation financière est en légère augmentation *(+3.5%)* et atteint un montant de CHF 211'775 en 2025.

Financements spéciaux (comptes à autofinancer)

Dans le secteur de l'**approvisionnement en eau potable**, l'année 2025 ne présente aucun incident majeur, notamment en termes de ruptures de conduite. Les volumes d'eau achetés sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, les efforts d'optimisation des installations et des processus de traitement ont permis d'améliorer l'efficience du réseau, générant un résultat positif de CHF 62'222. Le fonds dédié s'élève ainsi à CHF 138'494 au 31 décembre 2025.

En matière d'**évacuation des eaux usées**, l'exercice 2025 se caractérise par une situation globalement stable, avec une seule intervention notable liée à une rupture de conduite. Cette gestion maîtrisée permet de dégager un bénéfice de CHF 140'062. Il convient toutefois d'anticiper une hausse significative des coûts dès 2026, en lien avec la mise en conformité de la STEP de Châteauneuf aux exigences légales, notamment en matière de traitement des micropolluants. Le fonds s'élève ainsi à CHF 412'428 au 31 décembre 2025.

Enfin, dans le domaine de la **gestion des déchets**, les charges sont en augmentation, en lien avec la hausse des volumes incinérés, des déchets verts, du nombre de bennes ainsi que des coûts de transport. Les recettes demeurent stables par rapport à 2024. Cette situation se traduit par un déficit de CHF 88'679 pour l'exercice, prélevé entièrement sur le fonds et nécessitant une analyse approfondie en 2026. Le fonds s'établit à CHF 306'365 au 31 décembre 2025.

Comptes d'Investissements

Les investissements bruts s'élèvent à CHF 3'056'917. Après déduction des participations et subventions à hauteur de CHF 1'212'550, les investissements nets atteignent CHF 1'844'367, soit un montant inférieur aux prévisions du budget 2025, qui tablaient sur des investissements nets de CHF 3'217'000.

Les principaux centres d'investissement nets en 2025 ont été les suivants :

- Routes / voies de communication CHF 159'939
- Autres travaux de génie-civil (divers réseaux) CHF 760'127

- Bâtiments du patrimoine administratif CHF 246'628
- Biens, mobiliers (véhicule, infromatique, etc.) CHF 184'631

Les principaux investissements bruts (> CHF 100'000) sont :

- Routes agricoles CHF 186'193
- Routes communales CHF 264'342
- Réseau eau potable CHF 391'556
- Réseau d'eaux usées CHF 233'697
- Réseau d'irrigation (y compris étangs) CHF 669'409
- Divers bâtiments (y compris centre scolaire) CHF 357'860
- Installations sportives CHF 111'128
- Révision du plan d'aménagement de zones CHF 138'609
- Routes cantonales CHF 414'554

Les écarts nets par projet supérieurs/inférieurs de CHF 50'000 sont :

- Route agricole St-Raphaël / Molignon : encaissement en 2025 du solde des subventions 2024, pour un montant de CHF 134'405.
- Mobilité douce Comba-Berna et Grands Champs : travaux préparatoires reportés à 2026.
- Déchetterie intercommunale : projet repoussé à l'horizon 2027.
- Rond-point Combes–Coméraz : refonte de la route et des conduites (eau potable et irrigation) reportée à 2026.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) : une partie des travaux préparatoires est décalée à 2026.
- Étang de Revouire : certains travaux sont reportés à 2026.
- Centre scolaire 1978 : réparation de la vitre de la salle de gymnastique réalisée et encaissement des subventions finales liées à l'assainissement en 2025.
- Nouvelle salle de gymnastique : travaux préparatoires partiellement reportés aux années suivantes.
- Biodiversité du vignoble : projets en attente, en suspens jusqu'à la concrétisation d'une démarche définie.
- Route des Combes (partie amont) : réfection du trottoir réalisée en 2025 pour CHF 232'660, investissement non prévu au budget initial.
- Arrêts de bus (secteur home de Grimisuat) : projet reporté à 2026.

Bilan et fortune nette

Le total de l'actif s'inscrit en diminution de CHF 1'669'281, passant de CHF 37.64 millions à CHF 35.97 millions. Le passif enregistre également une baisse de CHF 2'600'587. Cette évolution s'explique principalement par un rythme de paiement des investissements plus soutenu en cours d'exercice, réduisant les engagements en fin d'année, ainsi que par un désendettement à hauteur de CHF 273'800.

Les capitaux propres progressent de CHF 931'305, sous l'effet des attributions aux fonds liés aux rubriques autofinancées et à la réserve de politique budgétaire. Cette évolution contribue au renforcement de la solidité financière de la commune.

Résultat de financement

En 2024 et 2025, la commune dégage un excédent de financement de CHF 454'741, respectivement de CHF 1'048'885. Cette situation s'explique notamment par le report de certains investissements sur 2026, par l'encaissement de subventions significatives, ainsi que par une bonne maîtrise des charges. Par ailleurs, la stabilité des recettes fiscales en 2025 a également contribué à ce résultat favorable.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2025

La fiduciaire Fidag SA, par M. Jessy Rudaz, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

5. APPROBATION DES COMPTES 2025

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité.
Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 60 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

6. DIVERS

Un citoyen demande à connaître la date de publication du projet de Champlan dans le Bulletin officiel (BO). Il souhaite également obtenir des précisions concernant le prélèvement sur le fonds pour les abris de protection civile (PC), afin d'en améliorer la compréhension.

Deux citoyens s'expriment au sujet du trafic sur la rue de Coméraz et des mesures qui pourraient encore être mises en œuvre afin de réduire la vitesse de circulation sur ce tronçon. Ce dossier fera l'objet d'une séance sur place réunissant les citoyens concernés ainsi qu'un bureau d'ingénieurs, dans le but d'évaluer les possibilités d'optimisation de la circulation et de renforcer la sécurité routière.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h30.

COMMUNE DE GRIMISUAT
Le Président — Le Secrétaire

Raphaël Vuignier — Sébastien Penon